JA MARTIGNY

MEUBLES FURRER
CENTRE DES MEUBLES
VIÈGE, route cantonale Tél. (028) 6 11 12
SION, av. de Tourbillon Tél. (027) 23 33 93

CRÉDIT SUISSE
Martigny
Monthey - Saxon
La banque de votre choix

FED

Inauguration du Centre sportif de Martigny

page 6

Mardi 9 septembre 1975 60 ct. JA Martigny
No 61 - Journal fondé en 1860 - Bi-hebdomadaire
Impr. Montfort, Martigny

CONFEDERE

UNE GRANDE ASSEMBLÉE DÉMOCRATIQUE :
400 délégués radicaux à Riddes

La salle de l'Abeille à Riddes était archicomble lorque M. le président Dupont ouvrit l'assemblée générale du parti radical démocratique valaisan. L'appel des sections permit de constater que toutes les sections de notre parti étaient représentées à l'exception de cinq sections. Les observateurs chevronnés de la vie politique valaisanne notaient que rarement on avait connu une telle affluence. Fait à remarquer aussi : pour la deuxième fois, une délégation haut-valaisanne représentait nos amis libéraux du Haut-Valais.

M. le président Dupont rendit ensuite un hommage à plusieurs défunts, membres éminents de notre parti : M. Octave Giroud de Charrat, M. Jules Luisier de Fully, M. Roger Delaloye d'Ardon. En mémoire de ces amis fidèles, l'assemblée observe une minute de silence.

L'assemblée dans laquelle on remarquait avec plaisir de nombreuses dames aborda ensuite l'ordre du jour proprement dit qui appelait un exposé du conseiller national Copt sur son activité aux Chambres fédérales.

M. Copt rappela que nos statuts prévoient que le mandataire aux Chambres fédérales fait un rapport chaque année à l'assemblée générale. L'ordre du jour des assemblées générales est si chargé qu'il arrive à l'occasion que ce rapport soit repoussé d'une année. Le dernier rapport de M. Copt datant de 1973, notre conseiller national reprend rapidement les lignes-forces de son activité aux Chambres fédérales durant ces quatre ans. Pour lui en 1975, comme il y a quelques années, le progrès est toujours un bienfait. Même si notre expansion sera freinée par les circonstances, par la récession pour être clair, il n'est pas question de démanteler l'Etat social que nous nous sommes donné depuis la dernière guerre.

M. Copt rappelle, en outre, quelle fut son attitude constante lorsqu'il s'agit des rapports Berne-Valais. La Suisse n'est pas pensable sans le fédéralisme mais le Valais n'existerait plus depuis longtemps sans la Suisse. La position de M. Copt si violemment attaquée par l'extrême droite apparaît décidément au commentateur impartial comme celle de la raison. M. Copt en conclusion, interroge l'assemblée et lui demande d'imaginer ce que serait notre canton aujourd'hui avec la majorité qui est la sienne si le Valais n'était pas Suisse à part entière. Où en serait-on des libertés individuelles ? Où en serait-on du point de vue social ? Où en serait-on du point de vue économique ? Les applaudissements enthousiastes de l'assemblée démontrent quelle réponse donnent les radicaux valaisans à ces questions.

Le comité directeur fait ensuite son rapport. Il propose à l'assemblée les 13 thèses qui serviront de base à notre campagne électorale. Ce sujet a une telle importance que nous y reviendrons plus complètement dans un autre article. A ce chapitre interviennent MM. Antide Luisier de Bovernier et Raymond Vionnet de Monthey ; l'un pour demander la modification du régime de propriété des barrages, l'autre pour demander que soit réduit le nombre des thèses proposées à l'électorat valaisan.

On entend encore un rapport de la Commission de propagande sur le programme d'activité en vue des élections.

Les élections

M. Dupont rappelle ensuite un certain nombre de règles nécessaires pour que ce point de l'ordre du jour puisse être abordé dans l'ordre et démocratiquement. M. Basile Zuchuat demande alors la parole pour souhaiter que soit blâmé le responsable du Confédéré qui fonctionne provisoirement comme président de la commission électorale. En effet, M. Zuchuat trouve anormal qu'un article pas favorable à un candidat soit publié dans notre journal la veille de l'assemblée du parti. (Cet article attaquait le cumul des fonctions de Conseiller d'Etat et de Conseiller aux Etats).

M. Pascal Couchepin, auteur de cet article, répond à M. Zuchuat que chacun est libre d'écrire dans les colonnes de notre journal. Quant à lui, dès que l'assemblée aura pris une décision au sujet d'une candidature unique au Conseil des Etats, il la soutiendra comme c'est son devoir le plus strict en tant que président de la commission électorale. Il n'empêche qu'il pense que le problème soulevé est un problème qui doit être tranché par l'assemblée du parti et par le peuple valaisan.

Les districts présentent ensuite les candidats aux élections au Conseil national. M. Adolphe Ribordy pour l'Entremont présente M. le conseiller national Copt ; M. Martial Bruttin, pour le district de Sierre, présente M. Victor Berclaz, industriel et conseiller communal à Sierre ; M. Robert Clivaz, pour le district de Sion, présente M. le docteur Bernard Morand, député à Sion ; M. le député Cottagnoud, pour le district de Conthey, présente M. Charles-Marie Crittin, ancien président du Grand Conseil et député ; M. Charles Boissard, pour le district de Monthey, présente M. Bernard Dupont, président de Vouvry.

Interviennent encore pour faire part des décisions de leurs assemblées de district : M. Pierre Rappaz, pour le district de St-Maurice, M. Antide Luisier, pour le district de Martigny et M. Salzmann, pour le parti libéral du Haut-Valais.

L'assemblée acclame les candidats qui tour à tour déclarent accepter une candidature.

M. Flavien de Torrenté, dans une intervention aux accents truculents, regrette que le comité « composé en grande partie de beaux garçons, n'ait pas fait usage de tous ses charmes pour convaincre une dame de figurer sur notre liste ». Après cette intervention pleine d'humour et qui détend l'atmosphère fort sérieuse de l'assemblée on passe à l'élection au Conseil des Etats.

L'élection au Conseil aux Etats

M. le président Dupont rappelle à l'assemblée que le vœu émis par le district de Sion, à savoir qu'au cas où il ya plusieurs candidatures au Conseil aux Etats dans un même district, le choix soit fait par l'association du district, n'est pas réalisable. En effet, c'est l'assemblée générale du parti valaisan qui est seule souveraine pour décider des candidatures.

On passe à la présentation des candidats. M. Pascal Couchepin, pour la section de Martigny, présente M. François Couchepin, député. D'emblée le problème de principe, celui du cumul est abordé. En effet, devant la qualité des candidatures proposées, le choix ne peut être fait qu'à ce niveau-là. L'assemblée est-elle d'accord d'admettre qu'un conseiller d'Etat soit absent de son Département quatre mois par an ? Car de deux choses l'une : ou nos conseillers d'Etat sont aujourd'hui sous occupés et qu'on nous le dise ou, comme c'est le cas, ils sont déjà fort chargés et alors ils ne pourront distraire quatre mois de leur temps qu'à la condition de donner encore plus de compétence à l'administration.

M. Raymond Bruchez, président de la section de Fully, présente ensuite la candidature de M. le conseiller d'Etat Arthur Bender. Il décrit les qualités de ce magistrat de haute volée qu'est notre conseiller d'Etat. Il déclare que cette candidature ferait honneur à notre parti et qu'elle est de nature à provoquer le ballotage nécessaire.

Interpellés, les candidats déclarent accepter une candidature. M. Bender apporte en outre quelques précisions quant à l'Etat de droit et l'état de fait sur le problème du cumul. Les deux candidats déclarent publiquement et par avance accepter la décision qui sortira de l'urne.

Ils promettent de soutenir la candidature unique du parti radical au Conseil aux Etats.

Les sections sont ensuite appelées à voter. Le vote est fait aux bulletins secrets. Les résultats sont les suivants :
bulletins rentrés : 345 ; nuls 2 ; blancs 1
bulletins valables : 342
majorité absolue : 172
est élu : M. François Couchepin : 175 voix.
Ont obtenu des voix : M. Arthur Bender : 157 voix.
Divers : 10.

M. Couchepin monte alors à la tribune pour remercier l'assemblée de la confiance qui lui est faite. Il rend hommage à M. Arthur Bender et déclare qu'il ne s'agit pas d'une victoire, mais de constater que notre parti a pris la décision de principe de refuser le cumul. M. Couchepin demande aux radicaux de ne pas prendre en compte leur sympathie ou leur antipathie pour lui, mais l'intérêt du pays et du parti et de partir tous unis au combat.

Le président Dupont clôt l'assemblés par les salutations d'usage.

Tous les participants à cette assemblée retirent l'impression d'avoir vécu de grands moments dans un parti dynamique et démocratique. Cela est de bonne augure pour les élections. **R.**

M. Lonfat et Alain

Beaucoup de radicaux auront apprécié l'article de M. Bernard Lonfat, député PDC de Martigny, paru dans un numéro distribué à tous les ménages de Martigny de Valais Demain. En effet, M. Bernard Lonfat cite de larges extraits d'un article du philosophe français Alain sur le contrôle du pouvoir.

M. Lonfat se félicite de ces propos qui semblent correspondre parfaitement à sa vision politique. Or le philosophe Alain était le maître à penser incontesté du radicalisme français. On ne peut dès lors que se réjouir de voir les députés PDC prendre leur inspiration auprès d'auteur aussi recommandable. Car, comme dit la maxime : Dis-moi qui tu fréquentes et je te dirai qui tu es . . .

Vers une nouvelle loi fiscale

Cette semaine parlementaire va être tout entière consacrée à l'étude du projet de loi fiscale. Une fois de plus, après l'échec devant le peuple de la loi de 1972, après l'échec au Grand Conseil de la mini-révision de 1974, le gouvernement soumet un projet de loi aux députés.

Une commission a déjà analysé, dans le détail, ce projet lourd de quelque 280 articles et considéré à juste titre comme « indigeste » pour la majorité des citoyens, tellement il est technique jusque dans le raffinement.

Complexe, sophistiqué même aux dires de certains, ce projet semble cependant répondre enfin à l'attente des contribuables. Il propose en effet, en plus d'un accroissement sensible des **déductions sociales**, un système **d'atténuation de la progression** à froid, par une indexation de l'échelle des taux sur le revenu.

Mais il ne se contente pas d'apporter à la loi qui nous régit actuellement ces quelques correctifs qui s'imposaient de toute urgence. Il constitue, sous une forme tout à fait nouvelle, un excellent instrument de lutte contre la fraude fiscale. En ce sens, ce projet pourrait paraître d'emblée impopulaire. Il est vrai que la loi de 1960, par l'énorme évasion fiscale qu'elle ne peut empêcher, a permis d'ériger la fraude au niveau de la plus passionnante des compétitions sportives.

De là à prétendre que tout Valaisan est congénitalement un fraudeur fiscal, il n'y a qu'un pas d'autant plus vite franchi que les délits de cet ordre ne donnent pas lieu à des punitions bien exemplaires.

Et pourtant ! Il est certain que la majorité des citoyens sont imposés sur la totalité de leurs revenus. C'est le cas par exemple de tous les salariés de ce canton. Et finalement, seuls les spécialistes en la matière, bénéficiaires de revenus élevés ou de grosses fortunes, utilisant de savantes astuces, peuvent échapper impunément au fisc.

L'énorme masse fiscale ainsi détournée a dû être compensée jusqu'ici par une perception accrue auprès de l'ensemble des contribuables, pour garantir aux collectivités publiques des ressources suffisantes.

Qu'on ne vienne donc pas nous dire que tous les Valaisans sont des fraudeurs et qu'ils souhaitent une loi complaisante !

Au contraire, ils voteront une loi qui, tout en étant sociale, permette d'imposer tous les revenus de la manière la plus juste possible, et par conséquent sans privilégier certaines catégories de citoyens, pas plus que certaines catégories de ressources financières.

Le projet présenté par le gouvernement est courageux et nul doute qu'il sera combattu par ceux-là même qui ont le plus profité des anciens privilèges.

Le peuple acceptera-t-il toujours d'être taillable et corvéable à merci ?

Cilette Cretton
député

Plaisir de poire

Trévoux, Guyot, Conférence, Giffard, Curé, les variétés de poires cultivées en Valais sont plus nombreuses que les habitudes d'achat ne nous l'ont appris ! L'époque est, actuellement, à la Williams, cette poire dont on connaît le nom loin à la ronde et dont on profite sous formes solide et liquide. Cette année, les Williams sont abondantes et les organisations de producteurs et de commerçants ont pris des dispositions pour que la récolte n'arrive pas d'un seul coup sur le marché ; une conservation ad hoc devrait permettre d'approvisionner les amateurs pendant plusieurs semaines. De l'avis du chef contrôleur de la Fruit-Union suisse, la qualité 1975 est très satisfaisante.

La production de poires valaisannes est estimée, cette année, à quelque 20.000 tonnes (8000 en 1974), soit un peu moins que la récolte record de 1973, qui avait atteint 22.957 t. Les importations oscillent généralement entre 18.000 t. (1974) et 11.000 t. (1971).

Les producteurs valaisans donnent quelques conseils aux consommateurs : chambrez les poires à 15—18° C ; traitez-les avec soin ; les poires poursuivent leur processus de maturation après la cueillette, renseignez-vous en achetant les fruits (sont-ils à point ? ont-ils besoin de quelques jours de... repos ?), faites des confitures, et sachez qu'il y a dans la poire 5 vitamines, 10 sels minéraux, 55 calories par 100 g. et du plaisir en perspective.

EN DIRECT AVEC...

Dans un précédent article, nous avons examiné l'extension des droits populaires préconisés par la revision des dispositions de la Constitution valaisanne sur le régime communal et en particulier le nouveau droit d'initiative et le référendum facultatif contre les décisions du Conseil général.

Les votations du 28 septembre

Un autre aspect de cette revision réside dans la refonte de l'article constitutionnel énumérant et définissant les compétences de l'assemblée primaire, composée de citoyens habiles à voter dans la commune.

Passons rapidement sur les compétences électorales qui sont connues. L'assemblée primaire élit un Conseil municipal de trois à quinze membres, le président ainsi que le vice-président et, le cas échéant, le conseil général.

Le nouvel article 79 de la Constitution cantonale prévoit que, dans les communes sans Conseil général, l'assemblée primaire décide notamment des objets soumis à l'homologation du Conseil d'Etat, en vertu du pouvoir de surveillance de ce dernier. L'assemblée décide aussi des dépenses nouvelles de caractère non obligatoire, dont le montant sera fixé par la loi et qui ne doivent pas être couvertes par l'emprunt. Enfin l'assemblée se prononce sur les comptes.

Si nous reprenons successivement ces diverses compétences, nous voyons que l'assemblée primaire est obligatoirement consultée sur les projets importants de vente, d'échange, de bail, de partage d'immeubles, d'aliénation de capitaux, d'emprunt, de cautionnement, d'octroi et de transferts de concessions de forces hydrauliques (art. 75 cst).

On remarquera qu'il est ici question de projets **importants**. Par conséquent, lorsqu'il s'agira de transfert d'immeubles par vente, échange, etc., les bureaux de Registre foncier veilleront à ne pas exiger un procès-verbal d'assemblée primaire pour des transactions de minime valeur.

En matière financière, la Constitution actuellement en vigueur dispense le Conseil communal de soumettre le budget et les comptes au vote de l'assemblée primaire. La revision obligera l'exécutif de faire approuver les comptes, mais non le budget, à l'exception de certaines dépenses dont il est question ci-dessus. Ce sont, rappelons-le, des dépenses nouvelles de caractère non obligatoire, c'est-à-dire ne découlant pas de l'application d'une disposition légale qui contraint la Commune à exécuter tel ouvrage, par exemple en matière d'épuration des eaux, et qui fixe le taux de la contribution municipale au coût total des travaux.

Le montant des dépenses nouvelles non obligatoires sera fixé par la loi. Ces dépenses ne doivent pas être couvertes par un emprunt, car, si elles l'étaient, elles constitueraient un cas d'application de l'art. 75 qui exige l'approbation de l'emprunt par l'assemblée primaire et son homologation par le Conseil d'Etat.

Cela revient à dire que dans le domaine budgétaire, les compétences de l'assemblée primaire demeurent restreintes. Les députés ont, à juste titre, estimé que l'exécutif communal devait avoir la main libre pour l'établissement du budget annuel, dans le cadre des disponibilités financières de la commune, bien entendu. Il faut donner aux budgets municipaux une grande souplesse pour tenir compte en particulier des dépenses supputées qui ne peuvent être assumées pour des raisons aussi diverses que le défaut d'autorisation de l'autorité compétente, la longueur de certaines procédures administratives, les complications ou les retards dans le subventionnement, et nous en passons !

Pour conclure, la revision constitutionnelle soumise au peuple ne présente rien de très révolutionnaire, à part l'introduction de quelques nouveaux droits réclamés par les citoyens tels que l'initiative et le référendum facultatif contre les décisions du Conseil général.

Les plateaux de la balance ont été soigneusement surveillés : une pincée de droits populaires, d'un côté et, de l'autre, une once de satisfaction accordée aux exécutifs communaux pour les rassurer.

C'est donc ce qu'on appelle en Suisse un compromis acceptable !

JEAN VOGT

Pour de la belle confection...
Au Trianon
PAUL SALAMIN SIERRE / 5 08 33

Le Comptoir de Martigny à Hérémence

Martigny

16e édition „bétonnée" de nouveautés

« Hérémence-Béton », c'est ainsi que s'intitule un magnifique ouvrage photographique consacré à l'église d'Hérémence que le Comptoir de Martigny et ses invités ont visité, jeudi dernier, lors de la conférence de presse donnée dans la commune d'honneur. Pour plusieurs, le béton a dû évoquer les futurs « comptoirs en dur », car, pour sa seizième édition, la Foire du Valais se tiendra à nouveau sur la place du Manoir, dans les traditionnelles halles de toile.

Si les lieux et la disposition des stands ne changent guère, le programme du Comptoir 1976 promet de belles heures. Le comité que préside **M. Raphy Darbellay** ne manque ni de dynamisme ni d'imagination. Ainsi, à Hérémence, dans le décor rustique de l'ancienne maison de commune, M. Jean Guex-Crosier, responsable de la presse, a levé le voile sur quelques nouveautés.

L'affiche tout d'abord. On l'admirera bientôt dans toutes les vitrines. Cette année, elle a pris le format mondial et, travaillée dans la gamme des bleus, elle symbolise parfaitement le thème choisi : le Comptoir des rencontres.

Les Valaisannes d'abord

A Martigny, du 4 au 12 octobre, on pourra se rencontrer à tous les niveaux. Tout d'abord, le Comptoir se devait d'aller au-devant des grands thèmes de l'année 1976. Ainsi, l'année de la femme sera au programme. La journée du vendredi est réservée à la Valaisanne. **Mme Françoise Bruttin** de Venthône, au nom du groupe d'étude pour la coordination des associations intéressant la femme valaisanne, souhaite que ce 10 octobre soit vraiment la rencontre et le dialogue de toutes les Valaisannes.

Maison Landry

Le premier dimanche verra de grandes manifestations à l'occasion de l'année européenne du patrimoine architectural. **M. Léonard Closuit** annonce des visites commentées des fouilles romaines, un lâcher de ballons pour les enfants, la remise des prix du concours Pro Octoduro, des oblitérations spéciales et surtout, l'inauguration de la Maison Landry à La Bâtiaz.

Le monde politique

1976 — cela se fait assez sentir dans nos milieux — est une année importante en politique. Le Comptoir de cet automne veut également devenir celui de la rencontre de tous nos élus politiques. M. Raphy Darbellay et son comité enverront une invitation à tous les Valaisans et Valaisannes qui occupent une charge politique, du conseiller national au juge de commune en passant par les officiers d'état civil et les conseillers bourgeoisiaux. Cela fait plus de 2000 personnes qui se réuniront amicalement à Martigny, lundi 6 octobre, lors de la journée du monde politique.

Bien entendu, le Comptoir 1976 accueillera, comme les précédentes éditions, les nombreuses manifestations annexes : le rallye du vin, le marché-concours, le match de reines, le festival du cinéma consacré cette année au film américain, le tournoi international de pétanque, le tournoi de hockey, des conférences, des concerts...

Train spécial

Les hôtes d'honneur du Comptoir sont toujours très appréciés des visiteurs. Ceux-ci pourront faire plus ample connaissance, du 4 au 12 octobre, avec le canton de Zurich, la commune d'Hérémence, les troupes de transmission et les pionniers de l'hôtellerie.

Nos amis de la Limmat ont déjà réservé un train spécial pour le 4 octobre. Ils viendront envahir le Valais en force : 350 délégués officiels, 200 participants au cortège d'ouverture, plusieurs fanfares et groupes folkloriques.

Amitié hérémensarde

Inutile de préciser qu'Hérémence sera vide, le mardi, puisque toute la population se répandra dans les rues de Martigny. Pour l'heure, c'était aux gens d'Octodure et aux représentants de la presse romande de se disperser dans les ruelles d'Hérémence, par un jeudi plein de soleil. Réception fort réussie, avec conférence à la maison communale — la vieille, celle où se trouve encore un gibet ! — apéritif, pain fromage, visite de l'église et repas aux Masses.

— **« Pour l'homme de la rue**, a dit le jeune pésident d'Hérémence, M. Narcisse Seppey en guidant ses hôtes, **ma commune est symbole d'aisance, de réussite. C'est la Grande-Dixence, la nouvelle église, Sodeco, les bâtiments publics, les routes. Hérémence est sans doute à l'avant-garde. C'est un choix qui est un perpétuel recommencement mais aussi un risque continuel. »**

En apportant les salutations, l'appui et la collaboration de la Municipalité de Martigny, **M. Jean Bollin**, vice-président, a laissé parler son tempérament d'esthète :

« Hérémence n'est pas tout à fait une commune inconnue pour nous, mais elle est éloignée. Et pourtant, les amateurs de belle musique devraient plus souvent se rendre dans cette commune qui possède une église merveilleuse à l'acoustique extraordinaire. »

Après la journée officielle du mardi 7 octobre, après le Comptoir de Martigny, Hérémence ne sera plus ni une inconnue, ni une commune éloignée.

FED

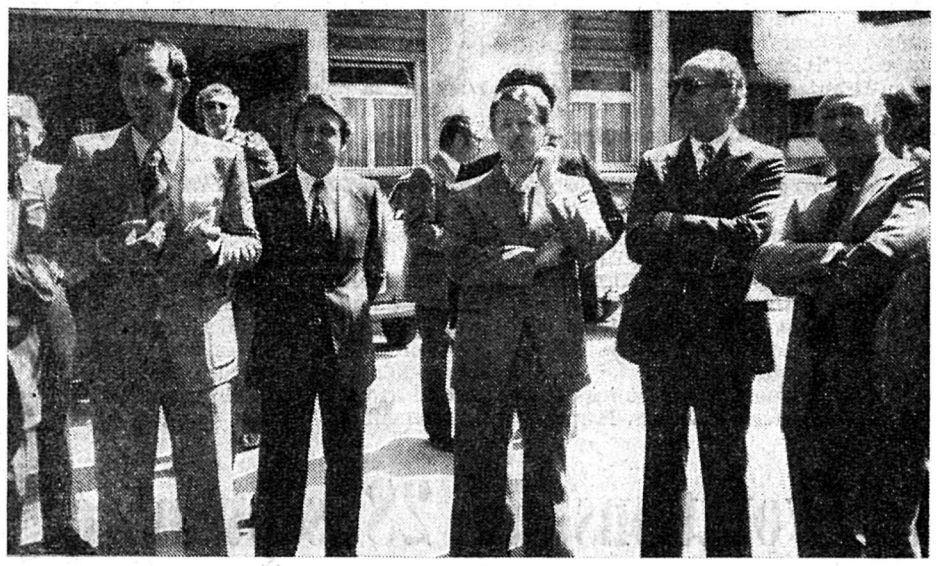

Sur la place d'Hérémence, le président Narcisse Seppey présente sa commune aux membres du Comptoir. On reconnaît, de gauche à droite, MM. Seppey, Jean Guex-Crosier, Raphy Darbellay, Jean Bollin et Emile Chappot.

Elections au Conseil National et au Conseil des Etats

26 octobre 1975

Les citoyennes et citoyens de Martigny sont informés que la liste électorale, conformément à l'article 16 de la loi sur les élections et votations du 17 mai 1972, sera à leur disposition, du 8 septembre jusqu'au 24 octobre 1975, au bureau de la police municipale, à l'Hôtel de Ville, où elle peut être consultée en permanence de 8 heures à 22 heures.

Les réclamations contre la liste électorale doivent être adressées par écrit au conseil communal, avec motifs à l'appui, dans les 10 jours dès son dépôt officiel, à savoir jusqu'au 18 septembre 1975.

Les citoyennes et citoyens qui ne sont pas en possession de leur carte civique peuvent en tout temps en obtenir un duplicata auprès du greffe communal sur présentation d'une pièce d'identité.

L'Administration.

Le Vivier acheté par Berne

La Confédération a décidé l'achat du Vivier et de 10.000 m2 entourant l'amphithéâtre romain de Martigny, ceci pour une somme approchant le demi-million. Rappelons que la Confédération dispose de fonds pour l'acquisition de ces fouilles romaines qui s'insèrent parmi les réalisations exemplaires de l'année européenne du patrimoine architectural.

Grand succès de la sortie du PRD de Vernayaz

Dimanche dernier 31 août 1975, les adhérents et membres sympathisants du PRD de Vernayaz avaient été invités à participer à une sortie dans le magnifique bois de Miéville.

Ce fut une éclatante réussite, puisque plus de 160 personnes répondirent favorablement à l'invitation des organisateurs.

Cette journée de rencontre et d'amitié fut fort appréciée grâce à l'excellente ambiance qui y présida et à l'organisation parfaite. Après un apéritif au guillon, les participants purent déguster un succulent jambon à la broche suivi d'une raclette toute valaisanne, menu préparé avec délicatesse par les maîtres-rôtisseurs dirigés par Riquet Jacquier et Roland Martignoni.

Il faisait déjà nuit lorsque les participants se décidèrent à quitter le bois de Miéville avec cependant un seul désir : que cette magnifique expérience soit renouvelée !

Les sapeurs-pompiers valaisans en grandes pompes

Le week-end des 13-14 septembre 1975, la Fédération valaisanne des Sapeurs-Pompiers fêtera le cinquantenaire de sa fondation. En grandes pompes comme il se doit, si l'on regarde de près le programme prévu : grand cortège commémoratif avec plus de 40 groupes et 1200 participants, revue des sapeurs-pompiers sédunois, écu commémoratif, publication d'une plaquette de 100 pages, richement illustrée... Bien entendu, ce week-end de fête sera aussi l'occasion pour les sections d'organiser leurs assemblées régionales.

Nouveaux contrôles techniques du TCS

La section valaisanne du TCS, avec la collaboration des grands magasins « La Placette », organise de nouveaux contrôles techniques des véhicules à moteur avant l'hiver.

Ces contrôles auront lieu :
— les 10, 11 et 12 septembre, à Sierre ;
— les 17, 18 et 19 septembre, à Monthey.

En circulant avec une voiture parfaitement en ordre, c'est déjà un grand pas vers une réduction du nombre des accidents.

Jean-Claude Rouiller à la Grange à l.Evêque

L'humoriste, le photographe et l'artiste : de gauche à droite, Jean-François Burgener alias Skyll, Oswald Ruppen et Jean-Claude Rouiller.

Elégant et sympathique vernissage à la Grange à l'Evêque, samedi en fin de journée, à l'occasion de l'exposition sédunoise de Jean-Claude Rouiller. Dans la galerie, plusieurs musiciens, écrivains, artistes et même quelques politiciens se côtoyaient. Bon nombre d'amis du peintre s'étaient déplacés de Martigny à Sion pour redécouvrir le Jean-Claude Rouiller de toujours.

L'exposition de la Grange à l'Evêque reflète bien le peintre de Plan-Cerisier dans sa démarche vers l'abstrait. Jean-Claude y parvient par sursaut, par bond. C'est l'abandon d'un concret déjà fort dépouillé pour atteindre un langage qui se passe de formes et de tons. Il est agréable de suivre le peintre dans son cheminement. L'artiste nous parle d'abord avec les objets les plus usuels : un pot, une bouteille, une potiche, un verre... C'est l'hommage à l'humble réalité poétique, c'est le mystère du verre, du feu, de la terre. Puis, l'artiste s'éloigne. Les formes ne sont plus formes, les couleurs ne sont presque plus couleurs. L'imagination du spectateur y trouve un champ aussi vaste que celle du créateur. Ce sont alors des paysages bleus qui se heurtent à un roc avant de mourir dans la mer. Ce sont des villages de montagne que l'on devine à peine sur une arête. Ce sont tout simplement les montagnes elles-mêmes, évoquées par leur épine dorsale seule, senties d'un bloc dans le granit.

Jean-Claude Rouiller, parce qu'il aime les grands espaces, a été conquis par le désert. De Tunisie, il rapporte des impressions qui séduisent. Il a senti le désert comme le silence des vignes après la vendange, dans une gamme de l'or à l'orange. Le peintre de Plan-Cerisier est un être complexe qui se livre tout entier à travers son art. Personnellement, je préfère les cris d'admiration de Jean-Claude Rouiller devant les « couleurs de vie » pour reprendre un terme du chanoine Pont plutôt que ses angoisses et ses méditations. Ces dernières troublent et gênent. Mais là peut-être réside tout un cheminement de la pensée et de la sensibilité. Jean-Claude Rouiller s'y engage avec un mélange de prudence et de spontanéité.

Marie-Josèphe

A NOTRE AMI LOUIS RIBORDY

La semaine dernière, nous avions la douleur d'accompagner à sa dernière demeure, à l'âge de 68 ans, notre ami Louis Ribordy qui, après de terribles souffrances, nous quittait en laissant sa famille dans la peine.

Louis fut un exemple de travail et de dévouement.

Travail : ce mot était pour lui le vrai sens de sa vie terrestre. Jeune déjà, dans son village de Verlonnaz, il s'adonnait durement aux travaux de la campagne ou du chantier durant les mois creux. Etabli à Orsières, il fonda une famille. Sa compagne, Madame Céline Ribordy fut pour lui un soutien précieux pour élever une famille de trois enfants, deux filles et un garçon.

A cette époque, le travail n'abondait pas et Louis à l'exemple de nombreux pères de famille d'alors travailla au percement des tunnels de la région. C'est là qu'il contracta la silicose, cette terrible maladie qui devait l'emporter.

Après la guerre, revenant à la terre, il fut un éleveur de moutons dont les compétences étaient reconnues et respectées. Partageant son temps entre ses vignes de Fully, ses moutons ou son bétail ou encore son mayen de La Fouly, il ne pouvait rester inactif. Oui, notre ami Louis a beaucoup travaillé.

Malgré son activité débordante, il trouvait toujours le temps de se dévouer. Membre de plusieurs de nos sociétés locales, il y en avait pourtant une qui lui tenait plus profondément à cœur : c'est la Fanfare Echo d'Orny. Membre fondateur, musicien durant plus de 40 ans, il aimait sa fanfare et participait encore malgré sa santé à toutes ses manifestations.

La Société de Musique lui a rendu l'hommage qu'il méritait et les accents tristes mais mélodieux de la Marche Funèbre lui disaient un dernier adieu et un merci pour tout l'attachement et le soutien que le défunt portait à l'Echo d'Orny à chaque occasion.

Nous n'oublierons pas notre ami Louis Ribordy. A sa famille, plus particulièrement à son épouse, Madame Céline Ribordy, à ses deux filles et à son fils, notre ami Fernand, nous adressons nos condoléances émues.

Union des Industriels valaisans
Une saine administration

Réunis vendredi dernier à Morgins sous la présidence de M. Willy Gertschen, les industriels valaisans ont fait le tour d'horizon de leur activité 1974-1975. Le rapport de gestion laisse voir une saine administration et une intense activité.

Le Comité de l'Union s'est réuni six fois depuis la dernière assemblée générale, lit-on, en page 12 du rapport.

Deux forums-débats ont été organisés, l'un, dédoublé, les 15 et 18 novembre 1974 à Martigny et Sion, sur la politique salariale, l'autre le 26 février 1975 à Martigny sur la votation populaire du 2 mars concernant l'article conjoncturel.

Une délégation de notre Union a assisté à une entrevue que notre comité avait demandé au Gouvernement cantonal pour faire un tour d'horizon sur l'évolution de la conjoncture.

Le secrétariat a continué à être préoccupé par l'étude des questions qui nous intéressent et qu'il s'agit, étant donné la situation, de suivre avec vigilance.

Une information accrue de nos membres a été faite sous forme de circulaires, de transmissions de directives venant des associations centrales et nous avons également, à plusieurs reprises, sollicité de nos affiliés, des réponses à des questionnaires qui doivent nous donner le pouls de leurs opinions. Ceci nous dispense de traiter d'une manière approfondie certains chapitres de ce rapport.

Nous avons réussi à entretenir des relations suivies avec la Fédération économique du Valais, la Société valaisanne de recherches économiques et sociales, le Centre valaisan de perfectionnement des cadres, la section valaisanne de l'Association suisse pour la navigation du Rhône au Rhin, toutes sociétés auxquelles nous sommes affiliés et dans les comités desquels nous sommes représentés.

CINÉMAS

Etoile - Martigny

Dès ce soir mardi, à 20 h. 30 - 16 ans.
Le film irrésistible d'Yves Robert
LE RETOUR DU GRAND BLOND
avec Pierre Richard et Mireille Darc.

Corso - Martigny

Ce soir mardi, à 20 h. 30 - 16 ans
Un « karaté » de la meilleure veine
LA VENGEANCE DU LEOPARD

Dès demain mercredi, à 20 h. 30
16 ans - Le fameux « western » de Sergio Leone
IL ETAIT UNE FOIS DANS L'OUEST
avec Charles Bronson et Claudia Cardinale.

Le bitter-pit sur la Maigold

Certaines variétés de pommes précoces ont montré, en 1975, une certaine propension à la formation du bitter-pit ou maladie des taches amères, « Stippe » en allemand.

Maigold est plus sensible que d'autres variétés en ce qui concerne la formation de bitter-pit.

Nous recommandons aux producteurs, malgré l'avancement de la saison, de traiter, à titre préventif, leurs cultures de Maigold avec du chlorure de calcium, à 0,7%, ou avec une spécialité commercialisée par les maisons de la branche.

Effectuer deux traitements, le premier immédiatement et le second dans trois semaines, c'est-à-dire à la fin septembre.

Station Cantonale
d'Arboriculture, Châteauneuf
Ch. Favre.

DISPONIBLE À NOUVEAU
La suisse, paradis de la nature 356 PAGES, 319 PHOTOS COULEUR GRAND FORMAT
Sélection du Reader's Digest
RÄFFELSTRASSE 11
8021 ZURICH
TELEPHONE 01/35 38 33

Bâches
pour tous véhicules
Confection de stores
PAUL GRANDCHAMP MARTIGNY
Av. Grand-Saint-Bernard Tél. 026/2 2787

BERNARD BIOLAZ — MARTIGNY
STATION MIGROL - ROUTE DU SIMPLON - TELEPHONE: 026 / 2 63 40
LAVAGE AUTOMATIQUE - VIDANGE - GRAISSAGE - ANTI-GEL - GOUDRONNAGE DE CHÂSSIS - LAVAGE DU MOTEUR

Le bel imprimé à l'Imprimerie Montfort, Martigny

Le Conseil d'Etat a...

adjugé :

- divers travaux de correction de la RN 9 sur les communes de Vernayaz et de Martigny ;
- des travaux de correction de la route à l'intérieur de Fontaine-Dessus sur la commune de Liddes ;
- des travaux de pose de revêtement bitumineux sur les routes : Martigny-col des Planches ; Massongex-Vérossaz.

autorisé l'adjudication par :

- la commune de Martigny-Combe des travaux de superstructure de la route forestière des « Assets » ;
- la commune d'Isérables des travaux d'adduction d'eau potable ;
- la commune de Chalais des travaux d'aménagement viticole Plamont-Perrec-Combettes ;
- la commune de Saint-Maurice des travaux de construction de collecteurs d'eaux usées ;
- la commune de Nax des travaux de goudronnage, dans le cadre du remaniement parcellaire ;
- la commune de Massongex des travaux de construction de collecteurs d'eaux usées ;
- la commune de Conthey des travaux de construction de collecteurs d'eaux usées ;
- l'association pour le traitement des ordures du Valais central de travaux de construction ;
- la commune de Vionnaz des travaux de construction de la station d'épuration de Torgon-Jorette.

accordé une subvention en faveur :

- de la construction des chemins viticoles de la Sionne-Nance-Dézace, sur la commune de Savièse ;
- de l'aménagement des chemins de la Plaine de Fully ;
- de la route du coteau et du chemin du Bisse, à Ardon.

Pén au Vieux-Sion

Le caricaturiste et peintre Pén expose ses dessins à la Galerie du Vieux-Sion, rue de Conthey 1, du 5 au 27 septembre. Les locaux sont ouverts tous les jours de 15 à 19 heures, mais fermés le dimanche.

Le restaurant-pizzeria «LES TOURISTES»
à Martigny
est fermé du lundi 8 au mercredi 24 septembre inclus
VACANCES ANNUELLES

Boucherie - Charcuterie
1912 Leytron ✆ (027) 86 26 28
Ovronnaz ✆ (027) 86 36 68
Spécialités
broches, grillades, fondue bourguignonne jambon fumé de campagne
A votre service
Jean-Albert Rossier

AVIS
Madame OSWALD VEUTHEY remercie sa chère clientèle et l'avise qu'elle a remis son
salon lavoir de la Tour
à La Bâtiaz à Madame ANTONIO BUCCARELLA et espère que ses clientes lui resteront fidèles.

Elna Lotus: dès 490.- francs un prix exceptionnel.
elna
Gratuit: prospectus, démonstration et tirage au sort chez:
ELNA S.A.
Avenue du Midi 8 - Sion - tél. 027 227170
Grand choix d'accessoires de couture
La Placette - Sion - tél. 027 22 29 51
La Placette - Sierre - tél. 027 5 31 01
F. Rossi, avenue de la Gare 29 - Martigny tél. 026 - 2 26 01

A LOUER DEBUT OCTOBRE
magnifique APPARTEMENT
de 5 pièces ½, tout confort, avec place de parc réservée et garage, près du centre de Martigny.
Loyer : Fr. 700.— par mois, charges comprises.
Faire offre sous chiffre P. 36-90491 à Publicitas, 1951 Sion.

Avant tout achat,
testez nos machines
ADLER

Schmid & Dirren SA
Organisation de bureau
1920 MARTIGNY - Tél. (026) 2 27 06
S D

DANS NOTRE MAGASIN
deux vedettes de notre riche collection automne-hiver 75
175.-
49.50
75.-
45.-
CHOIX
QUALITE
PRIX
Blouson mode rouille et bleu T. 36-44 Fr. 49.50
Jupe à carreaux avec ceinture bordeaux/vert ou bleu/beige T. 36-44 Fr. 45.--
Paletot loden avec ceinture à nouer olive T. 36-44 Fr. 175.--
Pantalon tube Vert sapin, bleu mode, tuile, beige ou noir T. 36-44 Fr. 75.--
Bonnet en tricot chiné bleu/beige, olive/vert clair, bordeaux gris Fr. 15.--
Echarpe assortie Fr. 22.--
Veillon
Confection dames
av. de la Gare 25 MARTIGNY

MARTIGNY - CAROUGE

1 - 1 (1 - 1)

SPORTS

TROP D'OCCASIONS GACHÉES

Martigny—Carouge 1 à 1 (1-1).
Buts : 17e, Sarrasin (1-0, pénalty) et 18e, Fatton (1-1).

Martigny : Biaggi ; Gallay ; Schaller, Felley, Lonfat ; Vannay, Poli, Milevoy ; Charvoz, Moret, Sarrasin.

Carouge : Veillard ; Pont, Meier, Bussard, Bédat ; Marmoud, Fatton, Kurz ; Ripamonti, Mouny, Porto.

Notes : Stade Octodure, temps pluvieux, 1800 spectateurs. Excellent arbitrage de M. Daina d'Eclépens. Carouge joue au complet, alors qu'à Martigny manquent toujours Bruttin (qui a joué avec la LNC) et Gertschen, remplaçant.
Un seul changement au cours de ce match, à la 81e Luyet remplace Sarrasin.

Le public attendait le beau temps, il eut la pluie ; il espérait une victoire octodurienne, il dut se contenter d'un match nul... Est-ce à dire qu'il fut déçu par cette rencontre représentant un des pôles d'attraction des manifestations prévues pour l'inauguration officielle du stade Octodure ? Certainement pas. Comparativement au match d'il y a dix jours contre Rarogne, la qualité du jeu présenté fut nettement meilleure.

Carouge à aucun moment ne chercha à fermer le jeu et, dans la mesure de leurs possibilités, se lancèrent à l'assaut des buts de Biaggi. Quant aux joueurs locaux, ils eurent de bons moments, mais aussi quelques passages à vide. Quoi qu'il en soit, ils se créèrent un bon nombre d'occasions réelles ; malheureusement, aucune d'entre elles ne fut concrétisée puisque Sarrasin a bénéficié d'un pénalty pour réaliser la seule réussite locale de la soirée.

En fait, les 1800 spectateurs ont pu suivre un match plaisant et, surtout, très correct, dirigé par un arbitre de grande valeur.

Réaction immédiate

En début de partie, les Carougeois furent littéralement asphyxiés par leurs adversaires qui semblaient vouloir faire la différence dans le premier quart d'heure.

A la 3e minute, le véloce Sarrasin déborde et Moret manque la reprise. Quelques secondes plus tard, même scénario, l'ailier octodurien passe la défense, centre, mais Poli rate complètement la réception.

Après ce départ sur les « chapeaux de roues », le public y croyait. Il comprenait que Martigny en voulait vraiment et que Peter Rœsch avait trouvé le moyen de passer la défense en ligne genevoise en faisant opérer ses joueurs par de longues transversales ou par de très courts, mais rapides, une-deux.

A la 6e minute, nouveau débordement pour Vannay qui offre une balle en or à Sarrasin dont la reprise passera quelques centimètres à côté des buts défendus par Veillard.

Durant ce temps, les hommes de l'entraîneur Pottier n'ont pas pu inquiéter sérieusement Biaggi, si ce n'est par des centres aériens. Mais les locaux ne relâchent pas leur rythme ; à la 11e minute Poli pénètre dans la surface de réparation adverse et sert Sarrasin qui manque le contrôle de la balle. Une minute plus tard ce même Poli affole la défense carougeoise par une succession de feintes ponctuées par un bon tir. Ça commence à sentir la poudre...

Le but viendra finalement à la 17e minute : Schaller effectue un extraordinaire débordement et donne un très long centre pour Sarrasin (encore !) qui crochète et tire, le défenseur Pont dévie le ballon de la main. C'est pénalty que transforme très bien le spécialiste Sarrasin.

Mais la réaction sera terrible. Carouge engage, la balle parvient à Ripamonti qui donne en profondeur ; la défense octodurienne renvoie et Fatton reprend à 18 mètres et égalise. Dès lors Carouge va prendre les choses en main jusqu'à la 45e minute où Poli, seul devant Veillard, manqua la balle de match !

Deuxième mi-temps

La seconde période sera beaucoup plus équilibrée que la première où Martigny avait fait l'essentiel du jeu.

Malgré leur manque de réussite, les joueurs « grenats » y croient encore. A la 48e minute sur un centre de Sarrasin, Charvoz, de la tête, propulse la balle sur la latte. Mais les Carougeois veulent bien montrer qu'ils ne sont point venus à Martigny en touristes. A la 51e, Fatton oblige Biaggi à se détendre ; quatre minutes plus tard, Ripamonti sème la panique dans la défense locale.

Mais ce sera au tour de Vannay de démontrer ses qualités : d'abord à la 57e où il effectue un très bon tir, puis à la 61e, quand il se présenta seul devant Veillard et... s'encoubla avec le ballon.

En fin de rencontre, il y eut encore quelques escarmouches dont des chances pour Poli puis pour Kurz de donner la victoire à leur équipe. Notons aussi, à la 72e, un but de Moret marqué avec la main et annulé très justement par l'arbitre.

Même la rentrée de Luyet pour Sarrasin ne va rien changer au résultat de cette rencontre terminée sur ce match nul qui, s'il satisfait les Genevois, doit laisser un goût amère dans la bouche des Martignerains, vu le nombre d'occasions manquées.

Au classement, Martigny compte quatre points en trois matches et occupe le second rang derrière Bellinzone (5 p.). Les hommes du Président Moret se rendront à Wettingen, samedi, avant de recevoir Lucerne, récente victime de Rarogne, dans une dizaine de jours. Voilà un programme copieux qui donnera peut-être l'occasion aux Martignerains de prouver que leur place actuelle au classement n'est point due au hasard !

Philippe Moser.

Sion : Pas de larmes

Mais du nerf... et intelligent encore. Deux points en quatre matches et pas de victoires, cela pose un problème que l'entraîneur devra résoudre le plus rapidement possible. Samedi prochain déjà, contre Zurich, car la défaite très nette contre Neuchâtel-Xamax engendre deux incidences : le capital points et l'équilibre financier.

Certes on invoquera la malchance qui s'acharne sur les attaquants sédunois — deux tirs sur les poteaux à Neuchâtel, mais il y a plus. Les joueurs ne sont pas encore assez complémentaires et l'on ne retrouve pas ce que nous avions apprécié lors des matches de la Coupe des Alpes.

Nous avons l'impression qu'il faut abattre les atouts et jouer carrément la carte jeunesse, comme nous l'avions déjà écrit dans ces colonnes. A côté d'hommes d'expérience, cela doit incontestablement payer.

Nous regrettons une fois encore — nous sommes certainement les seuls au sein de la gent dite spécialisée — qu'un accord n'ait pu intervenir entre les dirigeants sédunois et René Quentin.

On nous dira que nous nous contredisons, mais incontestablement Quentin apporterait le fruit de son expérience et sa classe aux avant-postes du FC Sion. Un jour peut-être ira-t-on le rechercher, mais il ne faudra pas que cela soit trop tard, car trois buts en quatre matches, dont un sur pénalty et un deuxième marqué par un défenseur, cela laisse songeur.

Georges Borgeaud.

Le BBC Sion avec deux Américains

Dans l'optique du tournoi international qui se disputera les 27 et 28 septembre prochains et plus encore pour le championnat de ligue nationale B qui suivra, la confirmation de l'arrivée de John Berger (23 ans, 200 cm.) et de Jim Henry (23 ans, 196 cm.), est une excellente nouvelle. Ils seront en Valais la semaine prochaine. Pour le premier il s'agit d'un transfert du Martigny BBC et pour le second il revient à Sion après avoir été, la saison passée, l'un des artisans de l'ascension en ligue nationale.

Conservation des pruneaux : recherches en cours

La sous-station fédérale de recherches agronomiques des Fougères, en Valais, a entrepris des essais qui devraient permettre de limiter l'évaporation se manifestant par le flétrissement des pruneaux dans la zone du pédoncule et les dégâts de pourriture en conservation. D'ores et déjà, les perspectives encourageantes de la conservation des pruneaux en atmosphère normale laissent entrevoir la possibilité d'un approvisionnement prolongé du marché suisse avec les récoltes indigènes.

Recette-minute Williams aux framboises

Peler et couper en deux des poires Williams. Oter le centre et garnir de framboises fraîches au sucre. Reconstituer le fruit, couché dans un plat. Recueillir le jus des poires. Ajouter un verre d'alcool de framboise et 1 cuillerée de gelée de framboise. Napper les poires de ce sirop. Passer au réfrigérateur.

Nietzsche et la femme

Ce philosophe fit la guerre de 1870 avec les troupes sanitaires et ne s'en remit pas. Sa raison dérangée l'oblige à abandonner la chaire de philosophie de l'Université de Bâle pour tenter de chercher la guérison dans de petits villages paisibles des montagnes de Suisse — « le solitaire de Sils-Maria » —, d'Allemagne ou d'Italie. De 1890 à 1897 le malade fut recueilli et soigné par sa mère, puis par sa sœur, à Weimar, où il mourut le 25 août 1900. « Quand tu vas chez des femmes, n'oublie pas ton fouet », a-t-il recommandé ce qui en fait un mauvais philosophe pour l'Année de la femme.

Sion

Comtesse à la Galerie Grande Fontaine

M. Gilbert Savioz, président des Amis des Arts et Artistes Associés présentera à la Galerie Grande Fontaine à Sion, du 13 septembre au 11 octobre, le peintre Gérald Comtesse. Vernissage : samedi 13 septembre dès 16 heures.
Aux mêmes dates, la manière noire de Avati.

Avec le Lions club

Les membres du Lions club de Sion et du Valais romand ont repris leur réunion mensuelle après la période estivale des vacances sous la présidence de M. le Dr Pierre Calpini de Sion, à l'Hôtel du Cerf.

Après la partie administrative au cours de laquelle les Lions apprirent avec satisfaction le fonctionnement du home-atelier pour handicapés mentaux sis à Saxon (11 personnes actuellement plus une douzaine prochainement) œuvre humanitaire que le Lions club a eu le mérite de lancer. Les Lions eurent le plaisir d'entendre une causerie de leur collègue Jean-Paul Darbellay architecte à Martigny sur un thème original et inédit : l'écriture chinoise. La prochaine réunion, selon la tradition, se déroulera dans le cadre du Comptoir de Martigny, le 9 octobre prochain, avec la participation des clubs voisins et amis d'Aoste, Thonon et de Montreux.

Pour soutenir les vignerons valaisans

Les vignerons valaisans se trouvent actuellement dans une situation peu enviable. Malgré l'accord des stabilisation des prix conclus pour la première fois en 1973 et renouvelé en 1975, entre les producteurs, les marchands et les restaurateurs, les caves sont pleines et les ventes accusent un sérieux ralentissement. Les Valaisans en attribuent la cause d'une part à une diminution de la consommation générale, mais surtout à l'importation croissante de vins étrangers bon marché.

Impressionée par cette situation, l'entreprise Mövenpick — un des gros acheteurs de vin valaisan — a commencé il y a quelque jours dans tous ses restaurants une campagne pour la promotion des vins valaisans. Cette campagne a pour but d'aider à augmenter le débit et de diminuer ainsi le surplus de vin valaisan. Dans tous les restaurants jusqu'à fin octobre, le décilitre de Fendant 1973 sera vendu Fr. 1.10 au lieu de Fr. 1.95 auparavant, le décilitre de Dôle 1973 Fr. 1.30 au lieu de Fr. 2.10. De même dans la vente à l'emporter, les prix seront fortement réduits.

Comme l'entreprise le souligne, la différence entre le prix normal et le prix action est prise sur la propre marge des établissements. Mövenpick espère ainsi pouvoir contribuer à la stabilisation du marché des produits du pays.

NOUVEAU A MONTHEY

A. TINGUELY AMEUBLEMENTS
GALERIES DU MEUBLE S.A.
ANGLE AVENUE DE L'EUROPE
AV. DE LA GARE 65
(50 mètres Gare CFF)
Tél. (025) 4 16 86

a ouvert un nouveau département permanent de

MEUBLES

- fin de séries
- avec légers défauts
- d'occasion

30 à 60% RABAIS CONSTANT

Facilités de paiement - Ouvert de 9 h. à 19 h. et sur rendez-vous
En cas de non réponse, tél. (025) 4 53 46

avant de payer plus cher...
JETEZ UN COUP D'ŒIL

Abonnez-vous au « Confédéré »

Dethleffs

LA PLUS AVANTAGEUSE

Exemple :
CAMPER 5,10 m.
fenêtres doubles
Frigo 68 lt comb.
chauffage gaz
3000 c.
Fr. 9950.—
tout compris
Nombreux autres modèles avec rabais d'automne

Caravanes Schaub
Villeneuve-Rennaz
VD
Tél. (021) 60 20 30

Agences de publicité AASP — le partenaire de confiance pour toutes vos annonces !
ASSA

LE DISTRICT À LA BIBLIOTHÈQUE DE ST-MAURICE

Monthey

L'affiche, langage de l'amitié

Pour animer une rue, une ville, une institution, il faut un bon animateur... Vérité de La Palice, me direz-vous, mais vérité qui se confirme parfaitement à St-Maurice où, grâce au directeur M. Maurice Parvex, la Bibliothèque cantonale jouit d'un dynamisme particulier.

Les locaux et les salles de lecture sont devenus le paradis des gosses de St-Maurice qui préfèrent lire quelques récits d'aventures plutôt que courir dans les rues, à la sortie de l'école. Paradis et évasion littéraire également pour les adultes et surtout les étudiants. On vient à la Bibliothèque de St-Maurice en amis et on n'en ressort pas après cinq minutes, tant il y a de choses à voir et à consulter. Actuellement, quelques salles et le grand corridor de la Bibliothèque abritent une intéressante exposition consacrée au district de Monthey. La démarche choisie est originale et prouve l'esprit d'imagination qui anime M. Parvex.

A vos ciseaux

La mode actuelle est au poster. On en trouve partout et de toutes sortes. M. Parvex a donc stimulé chaque commune du district de Monthey, chaque école, chaque institution privée, chaque société, chaque industrie à se présenter sous forme d'affiche. Les réponses sont venues spontanément. Le travail de réalisation a été certes plus laborieux. Pour M. Parvex, il se solde par un bilan impressionnant de coups de téléphone, de conseils, d'explications, de rappels... Pour les auteurs des posters, qui peut évaluer les mètres de papiers collants, les kilos de couleurs, les coups de ciseaux et bien sûr... le travail de recherche, la lecture d'archives, l'établissement de statistiques ?

Le résultat de ces heures de patience se lit sur les murs du hall de la Bibliothèque et dans deux salles dont l'une est réservée à la Société de Sauvetage de St-Gingolph. Nous aurons l'occasion de revenir sur cette présentation fort soignée, due aux efforts de MM. Cachat, Paul et Maurice Duchoud. Quant aux autres communes du district, elles sont réunies dans la première salle. Une place importante est consacrée au chef-lieu Monthey. On peut y admirer la collection de photos du Vieux Monthey, des vues des différents carnavals, la salle du général P.-M. Dufour. Les drapeaux des communes ont un bel effet dans cette salle qui propose trois posters par administration.

Les affiches du corridor sont groupées par thème et non géographiquement. Tout d'abord, l'instruction : les CO de Monthey, Vouvry et Troistorrents, les écoles privées (Institut St. Joseph, collège des Missions, école mariste de St-Gingolph), les écoles spécialisées (T. D. H., La Castalie, le Bouveret, Malévoz). Evasion d'été et d'hiver avec les stations de Torgon, Troistorrents, Champéry, Val d'Illiez, Morgins, Miex-Taney. Le monde de l'industrie s'étale sur une large surface. Les posters exécutés par Ciba-Geigy, Mane Vouvry, Chavalon, les Raffineries du Sud-Ouest, Schelling SA, le domaine des Mangettes, la TATOM retiennent l'attention du public. Quelle bonne idée de présenter dans cette exposition du district de Monthey un volet sur l'apiculture avec ruches, apiculteur en costume, documentation sur les abeilles. Et quelle excellente initiative surtout d'associer les sociétés folkloriques, chorales ou théâtrales ! D'ailleurs, lors du vernissage de vendredi qui a réuni toutes les autorités du district et les directeurs des différentes écoles et institutions, la musique 1830 de Troistorrents a animé la soirée.

Hélas, les musiciens ne seront pas présents lors de votre visite à la Bibliothèque de St-Maurice pour admirer l'exposition mise sur pied par M. Parvex. Pour vous mettre dans l'ambiance montheysanne, laissez-vous tenter par le masque du Carnaval, le sac de montagne de Champéry et chantonnez : « Les jeunes filles de Val d'Illiez... »

Mjl

RENE GRANGES & Cie - MARTIGNY
CARROSSERIE DU SIMPLON
Peinture au four — Installations ultra-modernes — Vente et réparations de remorques en tous genres - Pneus de marques en stock - Equilibrage électronique
Téléphone 026/2 26 55 et 2 34 63 - Route du Simplon

CRÉDIT SUISSE

Emprunt 6¼% 1975–87 de fr. 120000000
avec certificats d'option pour l'acquisition d'actions nominatives

Taux d'intérêt	6¼% p.a., coupons annuels au 30 septembre
Durée	12 ans au maximum
Titres au porteur	de fr. 400, fr. 4000 et fr. 100 000 nominal
Prix d'émission	100%
Libération	au 30 septembre 1975
Cotation	aux bourses de Zurich, Bâle, Genève, Berne, Lausanne, Neuchâtel et St-Gall
Droit d'option	du 1er janvier 1976 au 31 décembre 1980, les certificats d'option d'obligations de fr. 400 nom. chacune donnent droit à l'acquisition d'une action Crédit Suisse nominative de fr. 100 nom.
Prix d'option	Fr. 400.— jusqu'au 31 décembre 1978 Fr. 420.— jusqu'au 31 décembre 1979 Fr. 440.— jusqu'au 31 décembre 1980

Les obligations dudit emprunt sont offertes en souscription

du 5 au 17 septembre 1975, à midi

aux conditions suivantes:

A. **Souscription avec droit de priorité des actionnaires du Crédit Suisse**

1. **Droit de souscription: la propriété de chaque tranche de fr. 2000 nom. du capital-actions donne droit à la souscription de fr. 400 nom. d'obligations.**
2. **Exercice du droit de souscription** par la remise du bulletin de souscription prévu à cet effet, en indiquant le nombre d'actions possédées.
3. **Aucune négociation de droits** n'aura lieu.

B. **Souscription libre des obligations qui n'auront pas été acquises en priorité par les actionnaires**

Remise de la souscription au moyen du bulletin prévu à cet effet.

Toutes les succursales et agences en Suisse de notre Banque recevront les souscriptions sans frais et tiendront des extraits du prospectus ainsi que des bulletins de souscription à la disposition des intéressés.

Les montants des souscriptions doivent être divisibles par fr. 400.

Zurich, 5 septembre 1975 **CRÉDIT SUISSE**

Vers le rassemblement radical du district de St-Maurice au Bois-Noir

Comme annoncé précédemment, le rassemblement radical du district aura lieu le dimanche 21 septembre au Bois-Noir, sous l'installation couverte aménagée par la Bourgeoisie de St-Maurice.

A l'approche des élections fédérales d'octobre, cette réunion revêt une grande importance ; c'est pourquoi tous les radicaux et sympathisants du district sont très cordialement invités à y prendre part.

Ce rassemblement débutera par un apéritif servi dès 11 heures, qui sera suivi d'une broche prévue pour 12 h. 30. L'après-midi sera réservé à de brefs exposés présentés par les personnalités invitées, à des productions musicales et à des jeux.

Les personnes qui ne connaissent pas l'emplacement du rassemblement sont priées de se rendre dès 10 h. 30 sur la place d'Epinassey ; de là l'accès à cet emplacement sera indiqué.

Le prix de la broche a été fixé à Fr. 10,— pour les adultes, Fr. 5,— pour les étudiants et les apprentis, pour les enfants, rien ne sera perçu. Dans ces montants sont compris l'apéritif la broche, un dessert et le café.

Pour ce qui est des personnalités invitées l'Association s'est assuré la présence de Mme Liliane Mayor, député, MM. Aloys Copt, Conseiller national, Arthur Bender, Conseiller d'Etat, Bernard Dupont, président du PRDV et Philippe Bender, président de la JRV. D'ores et déjà, elle les remercie d'avoir accepté son invitation. Quant à l'animation musicale, elle a été confiée à un groupe de la fanfare « La Liberté » de Fully.

Inscription auprès du responsable de chaque section jusqu'au 13 septembre.

Le comité de l'Association.

BIBLIOTHÈQUE — ODIS — ST-MAURICE
EXPOSITION „DISTRICT DE MARTIGNY"
CONCOURS „MOTS CROISÉS"

Verticalement

1. —
2. Dieu égyptien.
3. Pronom démonstratif. - Site néolithique.
4. Célèbre par son théâtre. - Paresseux.
5. Prière. Préposition. - Brillent dans les miniatures.
6. Considéré. - Article défini. - Toujours nouvelle vague. - De bonne heure.
7. Les ruines de leur château retrouvèrent un certain ordre. - Chavalon en trois lettres. - Voyelles.
8. Note. - Règle. - A partir du 0,8. - Classique sans être latin.
9. Etat physiologique des animaux. - Dans rien.
10. Policier. - Refuge. - Champion. - Trait d'union chablaisien.
11. Largeur d'une étoffe entre ses deux lisières. - Substance visqueuse. - Vu. - Atomes. - Pronom.
12. Qui répand un parfum. - Le C. A. S. y a son chalet. - Pour SAINT-GINGOLPH, elle figure au canton sénestre du chef. - Le septième est parfois négatif.
13. De la famille des éricacées. - Le Rhône y va. - Pronom personnel. - Sculpture montheysanne. - Eut la possibilité. - Manière d'apprécier les billes.
14. Inversé : Traverse le Rhône. - Mérite un six. - Commencée. - Conduit à Jorette. - Dans le désordre : Punir.
15. Article. - Petit ruisseau. - A plus d'un grain. - Ile. - Interjection. - Montagne de la Suisse centrale.
16. Possède une crosse non épiscopale. - Laver à l'eau pure. - Celles de chevreuils sont fort appréciées.
17. C'est chouette de s'exprimer ainsi. - Interjection. - Préposition. - Dans le désordre : Spécialité de TROIS-TORRENTS.
18. Du verbe être. - Artiste qui embellit MONTHEY. - Ancienne mesure chinoise.
19. Adverbe. - Mélodie. - Dégénérai. - Article.
20. Agit à sa guise. - Ratisse.
21. Jeu de chez nous. - Conjonction.
22. Usages.
23. —

Horizontalement

1. —
2. Au programme de la mi-été.
3. Sa pointe culmine à 2.152 m. - Son bec est réputé dans la région.
4. Nom composé : figure au titre du prospectus « Ski sans frontière du Léman au Mont-Blanc ».
5. Ecrivain 1846-1917, auteur de « La femme pauvre ». - Telle était la vie de nos ancêtres.
6. Qualifie une industrie montheysanne, aujourd'hui disparue. - Sigle radiophonique. - De forme cylindro-ogivale.
7. Peut révéler une émotion. - Courbée. - Canton.
8. S'entend sur nos Alpes. - Ensemble des trois câbles de transport d'un courant triphasé. - Coups de baguette donnés sur le tambour. - N'a pas pris sa veste.
9. Fournit du courant à 833 m. - Conjonction.
10. Bagatelle. - Partie du VALAIS. - Perdre sa peau. - Elle est gaufrée au Chili.
11. De moins en moins de laine. - A ses cornettes. - Lettre grecque. - Mettre de niveau.
12. Langue. - A Collombey depuis le 23 juin 1647.
13. Mettre en ordre. - Vie dans le désordre. - Dernière unité de la C. G. N.
14. Précieux. - On les gaule. - Ne se pêche pas dans le Rhône. - Réfute.
15. Pronom personnel. - Accorder. - Charpente.
16. A la gloire en partage. - LA FONTAINE l'a dit à propos de l'attelage. - A pris le large.
17. Préposition. - Elargissai.
18. Dans le désordre : Ville jumelée avec MONTHEY.
19. Deux voyelles.
20. Conjonction.
21. Dans le désordre : Nom scientifique du Saint-Pierre.
22. Pareil.
23. —
24. Une des Cyclades.
25. —
26. Fixe la forme du lit du Rhône.
27. —
28. Contesta. - Sucer : phonétiquement.
29. Parfume nos alpages.
30. Nos ancêtres.
31. Mot composé : Illustre dans le Val-d'Illiez.
32. Enlever. - Sans peine. - Note de musique.
33. Instrument de torture. - Ballet d'Adam.
34. Nous a laissé son canal. - Prendre.

Conditions de participation

Tout le monde peut participer à ce concours. Délai de réception des réponses mardi 30 septembre.

Adresse : ODIS Saint-Maurice
Case postale 38
1890 Saint-Maurice

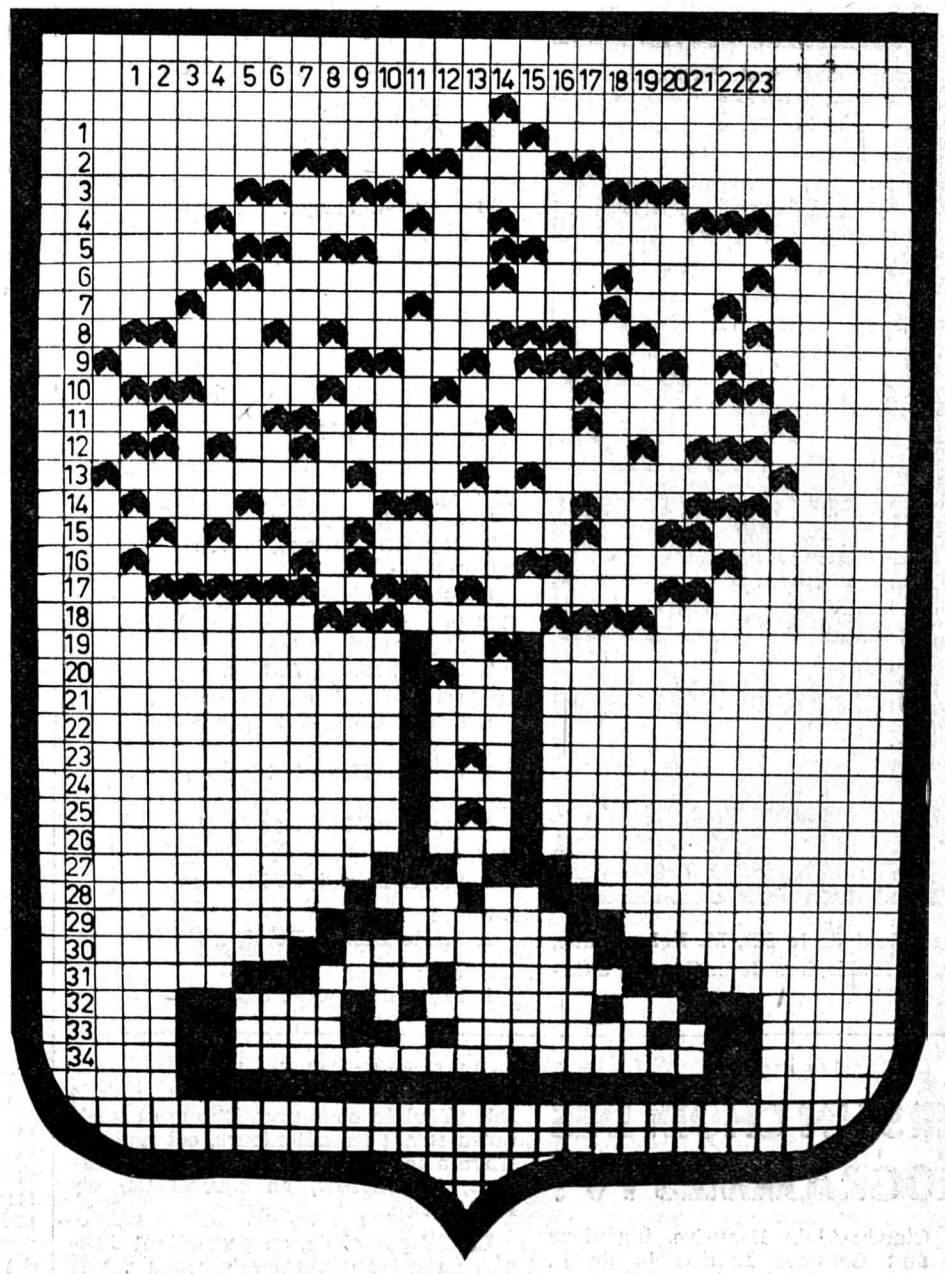

Stand Châble-Croix Portes ouvertes

Les responsables de l'association du Stand de tir régional de Châble-Croix à Collombey-Muraz organisent, samedi 13 septembre, de 9 à 12 heures, une matinée « portes ouvertes » à l'intention des habitants du Chablais valaisan et vaudois.

Martigny a inauguré son centre sportif

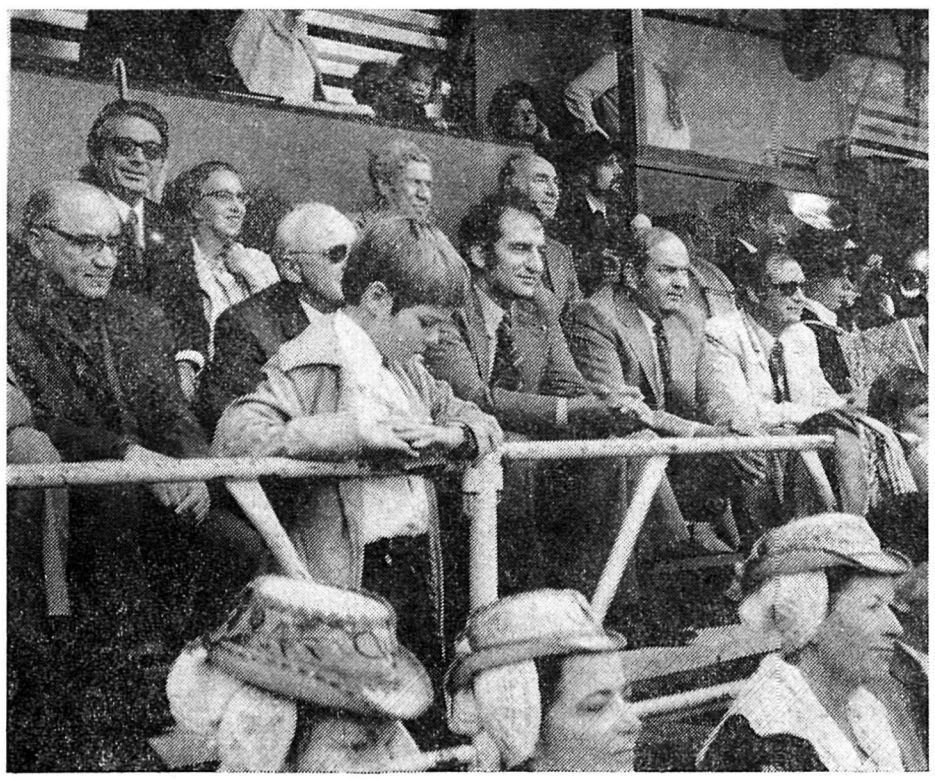

Les personnalités à la tribune officielle : de gauche à droite, M. le prieur Giroud, M. et Mme Edouard Morand, M. Guy Moret, président d'honneur du MS, M. Favre de l'ASF, Me Pascal Couchepin, M. Jean Bollin, M. Léon Bochatay, M. Johnny Baumann.

Les quatre équipes finalistes de la Coupe Semaine Sportive. Les juniors de Collombey-Muraz représenteront le Valais à Lausanne.

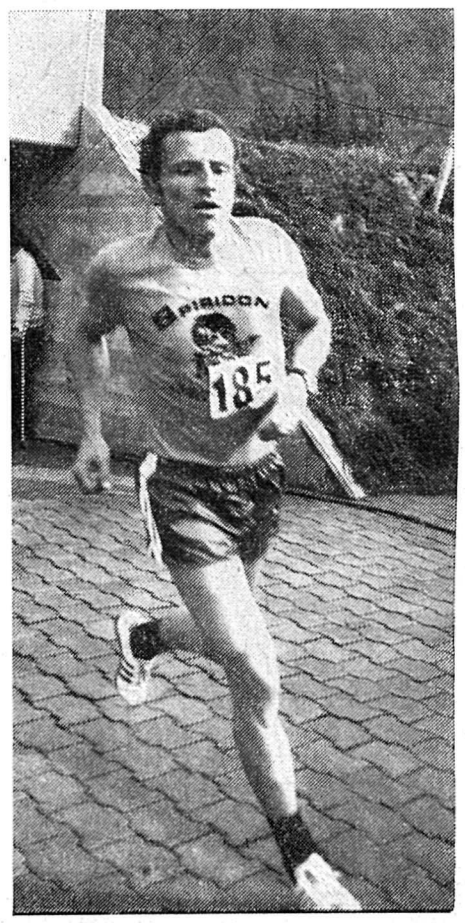

Le président de la SD, M. Roby Franc, en pleine foulée, lors de la Corrida d'Octodure.

Trois jours de liesse à Martigny, ce week-end, pour l'inauguration du centre sportif, stade d'Octodure. Le sport s'est mêlé à la musique, au folklore et à l'amitié pour combattre la bise froide, la pluie fine et, de temps à autre, pour apprécier de belles éclaircies. Si le ciel martignerain boudait un peu, la population, elle, s'est montrée fort joyeuse et animée. Car, les responsables de ces trois journées avaient décidé de faire de cette inauguration, la fête de tous et non seulement celle des footballeurs.

Ainsi, les lutteurs et les boxeurs ont disputé des joutes hautes en couleur sous la cantine de fête, vendredi soir, tandis que les invités officiels partageaient la raclette. Ceux-ci, auraravant, ont visité les nouvelles installations du centre sportif et ont entendu les allocutions de circonstance de MM. Edouard Morand, président de la Municipalité et Pascal Couchepin, « ministre des sports » comme l'a nommé le speaker Richard Woltz. Dans son discours, Me Couchepin a fait la genèse de cette importante réalisation, insistant sur les achats successifs de terrain et le déroulement des travaux. Il a surtout relevé que le coût total, estimé faussement par certains récalcitrants à plus de 8 millions, atteint la somme d'environ 2 millions. Ce n'est pas là une dépense de prestige, mais une réalisation dans les possibilités de la commune de Martigny. Les générations futures sauront l'apprécier.

Mode masculine à la sauce électorale

On dit que les femmes aiment se montrer lorsqu'elles arborent un nouvel habit. Et les hommes donc ? La manifestation de vendredi qui réunissait toutes les autorités de Martigny, les présidents des communes voisines, les responsables des mouvements sportifs était un véritable défilé de mode masculine. Il faut aussi avouer que cette inauguration était le prétexte rêvé pour lancer la campagne électorale. Et ceci, sans distinction de parti ! Les vétérans de Martigny, de Sion et de La Combe ont préféré, quant à eux, le short, le petit maillot et les souliers à crampons. Et les musiciens du rgt valaisan portaient leur gris-vert avec plaisir.

Journée de la jeunesse et des marcheurs, samedi. Plus de 500 personnes ont participé à la marche populaire Martigny-Plan-Cerisier-La Croix-Chemin-Dessous-Martigny. Parmi les concurrents, relevons la présence du président Edouard Morand pour qui cette boucle n'a plus de secret. Il sait parfaitement où doser ses efforts et régler sa vitesse.

Les spectateurs de la première « Corrida d'Octodure » auront été satisfaits : il y avait de l'ambiance aussi bien chez les cadets que chez les élites. Quant à la catégorie populaire et vétérans, elle a remporté tous les suffrages. C'était si beau d'être assis sans les tribunes et de voir haleter son voisin sur le stade. Les vainqueurs n'ont pas eu envie de courir un tour d'honneur !

* * *

Des matches bien sûr, il y en eut Pour tous les goûts, des vétérans aux juniors en passant par le championnat (voir les commentaires de notre correspondant sportif Philippe Moser) et les vedettes du F.-C. Sion et de Young Boys.

Polka géante

Une grande première sur le stade Octodure, dimanche après-midi : le Valais danse. Sous la conduite du maître de ballet Alphonse Seppey, au son de l'Harmonie municipale et de l'orchestre La Comberintze, 200 danseurs folkloriques ont évolué sur la pelouse, faisant et défaisant rondes et farandoles, valsant ou sautillant dans une gigantesque polka. Bravo aux danseurs, bravo aux musiciens, bravo surtout aux sportifs qui ont permis ces belles journées.

M. Guy Moret

Tandis que les danseurs se groupaient en une double haie très colorée, les orateurs se sont succédé à la tribune. Tout d'abord, le président Morand dit sa gratitude envers « tous ceux qui ont œuvré pour que ce centre sportif soit ce qu'il est ». Il remercia également ceux qui ont préparé les fêtes d'inauguration et souhaita « que les habitants de Martigny et de la région puissent se déclarer satisfaits de ces réalisations et suivre leurs édiles dans leurs recherches du beau et aussi d'un certain panache, signe du chef-lieu que nous habitons. »

Après l'allocution de Me Pascal Couchepin, M. Guy Moret, président d'honneur du Martigny-Sports salua à son tour cette brillante réalisation. Il reçut le fanion de l'ASF des mains de M. Favre qui n'a pas tari d'éloges sur ce nouveau stade, « événement pour le sport martignerain », œuvre utile et durable ».

M.-J. Luisier

Sur le nouveau stade, le Valais danse

Principaux résultats de ces journées

Vétérans
Martigny I-Sion : 6-2
Martigny II-La Combe : 2-2
Championnat
Martigny-Carouge : 1-1
Juniors A
Martigny-Fribourg : 4-1
Match amical
Sion-Young Boys : 1-3
Corrida

Elite :
1. Detlef Uhlemann, Allemagne
2. Chris Stewart, GB
9. Georges Terrettaz, Martigny
10. Jean-Pierre Terrettaz, Martigny

Vétérans II :
1. Jean-Pierre Doret, Genève
2. Raymond Puippe, Saxon

Populaires :
1. John Bucher, Monthey

Cadets A :
1. Marc Beney, Sion
2. Gérald Reuse, Riddes

Juniors :
1. Daniel Gard, Versegères

Ecolières :
1. Brigitte Nançot, Chamoson

Cadettes :
1. Monique Terrettaz

Cadets B :
1. Pierre Lonfat, St-Maurice

Dames :
1. Marie Hélène Delofpe, Sion

Ecoliers :
1. Régis Praz, C.A. Sion.

SAXON

VERS UN CHOIX DES PROGRAMMES TV ?

M. Claude-Alain Beausire, ingénieur ETS aux Services Industriels de la Ville de Martigny, donnera le vendredi 12 septembre 1975 à 20 heures au Casino de Saxon, une conférence sur le thème :

« De quelques aspects techniques et pratiques de la télévision par câble ».

Chacun est conscient du rôle croissant que joue la télévision dans le domaine de l'information et des loisirs.

Une situation de monopole, qu'elle soit télévisée ou journalistique et quels qu'en soient les détenteurs, est une entrave à la liberté d'opinion. C'est pourquoi, il convient, en démocratie, d'y faire échec.

La TV par câble, en permettant d'accéder aux programmes les plus variés et aux informations les plus nuancées, sera demain, avec une presse diversifiée, le garant de notre liberté d'opinion, fondement de notre ordre constitutionnel.

Invitation cordiale à tous.

Organisation PRDS.

G. Maret
Horloger E.H.S.
HORLOGERIE-BIJOUTERIE
Fully
Réparations rapides et soignées
✆ (026) 5 44 04 - 05

La chimie indispensable à Sherlock Holmes

Depuis la fameuse loupe de Sherlock Holmes, la chimie et la technique ont permis un développement fabuleux des sciences judiciaires : la composition du poison qui a permis d'assassiner, l'origine géographique d'une drogue, les éléments du sang qui déterminent la paternité, la nature d'une encre qui prouve la falsification d'un chèque, la teneur de l'haleine en alcool ne sont que quelques-unes des données aujourd'hui indispensables à la police et à la justice pour remplir leur mission.

A Zurich, les services de la chimie légale occupent à eux seuls la moitié des surfaces dont dispose l'Institut universitaire de médecine légale. C'est là que se réunissent pour une semaine (8 au 12 septembre) plus de 700 spécialistes et savants participant au 7e congrès mondial des sciences judiciaires, présidé par M. le Dr Hanspeter Hartmann, professeur à l'Université de Zurich.

Pour l'occasion, les organisateurs montent une passionnante exposition ouverte gratuitement au grand public pendant la durée du congrès. Une quarantaine de fabricants suisses et étrangers présenteront dans le Lichthof de l'Université de Zurich des appareils extraordinaires, dont certains en activité, ceux-là qui permettent à la science judiciaire d'être toujours plus précise et efficace pour démasquer les coupables ou blanchir les innocents. Et la moindre attraction de cette présentation ne sera pas cette voiture de la police anglaise équipée de pneus qui résistent aux coups de feu !

Les abus de la télévision

M. Pierre Morend parle d'or lorsqu'il s'agit dans le dernier numéro de Valais-Demain, l'organe du PDC, que la Télévision doit être ouverte à toutes les opinions. On sait d'ailleurs que le PDC valaisan et ses responsables ne manque aucune occasion, bonne ou mauvaise, de vitupérer la télévision romande. On n'a pas de terme assez fort pour flétrir les commentaires dirigés des responsables de la TV.

Tant de remarques pourraient laisser penser que le PDC valaisan lui n'abuserait pas de la TV s'il en avait les moyens.

On est dès lors étonné de constater que pour le premier essai de télévision locale à Sion, un programme est prévu qui réunit, tenez-vous bien, M. Carruzo, président PDC de la ville de Sion et candidat au Conseil national ; M. Guy Genoud, conseiller d'Etat PDC et candidat au Conseil aux Etats et M. Edouard Delalay, président PDC de St-Léonard.

Messieurs du PDC, ayez donc le courage d'abattre le masque et de dire que ce qui vous gêne à la télévision romande c'est que vous n'y êtes pas les seuls à y avoir accès.

L'expérience de Sion nous suffit pour comprendre que lorsque vous avez la télévision vous en faites votre affaire, quitte pour la forme à inviter quelques figurants d'autres formations politiques.

Nous attendons avec impatience les explications que vous donnerez pour essayer de justifier la contradiction flagrante entre ce que vous exigez de Genève et ce que vous faites à Sion.

SEDUNUS

LE SPECTACLE UNIQUE et FANTASTIQUE
LES FUNAMBULES ADLER STEY À MARTIGNY

De l'émotion et du beau spectacle, mercredi et jeudi soir, 3 et 4 septembre, sur la place du Manoir à Martigny. La célèbre troupe internationale Adler-Stey présentera son spectacle de funambules. Une corde est tendue de la place du Manoir à la Bâtiaz et les artistes y exécuteront des numéros extraordinaires : marche sur la corde raide, exercices de gymnastique, montée et descente avec une immense moto Honda... ... La troupe compte une vingtaine de membres issus de toutes les nations. Elle s'arrête spécialement dans les grandes villes, mais sera présente en Valais à Martigny et à Sion.

Le spectacle débute à 20 heures. - Entrées : adultes 5 Fr., enfants 3 Fr.